

ÉQUIP'ATHLÉ PRINTANIER – SECTEURS

Le 10 mai (site de Muret) ou le 11 mai 2025

6 sites accueilleront les compétitions Equip' Athlé pour la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie.

Tout club ne respectant pas cette répartition, verra ses résultats par équipe et ses performances individuelles invalidées.

| SECTEURS | |
|---|--|
| OUEST | EST |
| ALBI CDA 12 - 48 - 81 | PERPIGNAN CDA 11 - 66 - 34 (Béziers, Pézenas, Agde) |
| MOISSAC CDA 32 - 46 - 82 | LUNEL CDA 30 - 34 (autres clubs) |
| MURET le 10 mai CDA 09 - 65 - 31 (Muret - Ramonville - St Gaudens) | |
| COLOMIERS CDA 31 (autres clubs) | |

1- **NATURE de la COMPÉTITION** : BENJAMINS-MINIMES MASCULINS & FÉMININS

2- **QUALIFICATIONS des ATHLÈTES** :

- Tout athlète de la catégorie, licencié dans son club avant le samedi 09/05 à 23h59 et sélectionné par son club.

3- **ENGAGEMENTS des ATHLÈTES** : Cf. page 15 du livret

- **Par les clubs** des équipes.
- Les clubs participant devront renseigner la composition de leur équipe sur le site de la LAO via le module « engagement » en précisant l'ordre des athlètes avant le **06/05/2025 à 23h59**.
- Engagement possible sans respect du nombre d'athlète maxi par épreuve pour une équipe 2 d'un club, cette équipe sera HC, seule l'équipe 1 de ce club sera classée.

4- **RÉCOMPENSES** : aucune récompense

5- **RÈGLES de QUOTAS des OFFICIELS** : Cf. page 16 du livret

- Le nombre d'officiel à fournir est le même que pour une compétition individuelle (Cf. page 16 du livret)
- Pénalité de **30€** par officiel manquant, prélevée au compte club par la LAO
- Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué technique de la LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA.
- Repas des officiels offert par la LAO le dimanche midi

6- **RÈGLES TECHNIQUES PARTICULIÈRES** :

Les Règles nationales FFA s'appliquent à cette compétition.